



Conditions d'utilisation des cartes de paiement de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg

PREMIERE PARTIE : CONDITIONS D'UTILISATION DES CARTES VISA ET/OU MASTERCARD.....	2
A. MODALITÉS D'UTILISATION.....	2
Article 1 : Définitions.....	2
Article 2 : Emission de la carte.....	2
Article 3 : Utilisation de la carte.....	2
Article 4 : Code secret personnel.....	2
Article 5 : Pluralité de cartes.....	2
Article 6 : Limite d'utilisation.....	3
Article 7 : Applications tierces de paiement.....	3
Article 8 : Durée de validité.....	3
Article 9 : Perte ou vol.....	3
Article 10 : Renouvellement de la carte Mastercard.....	3
B. COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS.....	3
Article 11 : Cotisation annuelle, frais et commission.....	3
Article 12 : Opérations effectuées au moyens de la carte.....	3
Article 13 : Preuve des opérations effectuées au moyen de la carte.....	4
Article 14 : Relevé des opérations.....	4
Article 15 : Modes de paiement.....	4
Article 16 : Défaut de provision.....	4
C. MODIFICATION ET RÉSILIATION.....	4
Article 17 : Modification des conditions d'utilisation des cartes Visa et Mastercard.....	4
Article 18 : Modification des conditions d'utilisation des cartes Visa Business et Mastercard Business.....	4
Article 19 : Résiliation du contrat : Dispositions communes.....	4
Article 20 : Résiliation par le titulaire.....	4
Article 21 : Résiliation par l'émetteur.....	5
Article 22 : Droit applicable et compétence juridictionnelle.....	5
DEUXIÈME PARTIE : CONDITIONS REGISSANT L'UTILISATION DES CARTES DE DEBIT S-CARD TOP, S-CARD TOP OLL, axxess ET DES SERVICES ELECTRONIQUES Y RATTACHES.....	5
A. MODALITÉS D'UTILISATION.....	5
Article 23 : Emission de la carte.....	5
Article 24 : Description des services.....	5
Article 25 : Règles de sécurité / devoirs de diligence.....	5
Article 26 : Particularité de la carte S-Card Top Oli et axxess.....	5
Article 27 : Particularités de la carte S-Card Top.....	5
Article 28 : Paiement par NFC.....	5
Article 29 : Services S-Bank supplémentaires.....	6
Article 30 : Durée de validité.....	6
B. COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS.....	6
Article 31 : Exécution et preuve des opérations.....	6
Article 32 : Tarification.....	6
C. MODIFICATION ET RÉSILIATION.....	6
Article 33 : Modifications.....	6
Article 34 : Résiliation du contrat : Dispositions communes.....	6
Article 35 : Résiliation par le titulaire.....	6
Article 36 : Résiliation par la Banque.....	7
Article 37 : Droit applicable et compétence juridictionnelle.....	7
TROISIEME PARTIE : TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL.....	7
Article 38 : Traitement et transmission des données à caractère personnel.....	7
Article 39 : Enregistrement des conversations téléphoniques.....	7
QUATRIEME PARTIE : CONDITIONS D'UTILISATION DU 3D SECURE.....	7
Article 40 : Activation du service 3D Secure.....	7
Article 41 : Utilisation de la carte et autorisation.....	8
Article 42 : Obligation de diligence.....	8
Article 43 : Responsabilité.....	8
Article 44 : Modification des présentes conditions.....	8
Article 45 : Résiliation.....	8
Article 46 : Droit applicable et compétence juridictionnelle.....	8



SPUERKEESS

www.bcee.lu



est envoyé par courrier au Client, à l'adresse indiquée à l'Émetteur pour l'envoi de son relevé-cartes.

Avec ce code d'activation le Client peut poursuivre l'activation du 3D Secure sur le Portail.

40.3. Lors de cette activation, le Client doit opter pour au moins l'un des moyens d'authentification ci-après lui permettant de procéder à l'exécution d'une transaction sur Internet nécessitant une identification 3D Secure (ci-après la « Transaction 3D Secure ») :

a) Validation de la Transaction 3D Secure au moyen d'un certificat LuxTrust de type Token (ci-après « le Certificat LuxTrust ») :
Afin de lier le Certificat LuxTrust à sa Carte, le Client doit, dans le cadre de la procédure d'activation, introduire son identifiant LuxTrust (User Id), son mot de passe LuxTrust ainsi que le mot de passe à usage unique indiqué sur son Certificat LuxTrust.

b) Validation de la Transaction 3D Secure par un code à usage unique communiqué par SMS :

Afin de lier sa Carte à son téléphone mobile, le Client doit, dans le cadre de la procédure d'activation, indiquer son numéro de téléphone. Si l'activation du service 3D Secure est demandée via le Portail, l'Émetteur transmet un code à usage unique par SMS au numéro de téléphone renseigné par le Client par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé dans la communication de messages du type SMS. Le Client doit saisir ce code à usage unique pour finaliser l'activation du service 3D Secure.

40.4. Le Client doit par ailleurs définir un message personnel de sécurité. Ce message personnel de sécurité apparaît lors de toutes les Transactions 3D Secure.

40.5. L'activation du 3D Secure est gratuite et s'effectue par le biais d'une connexion Internet sécurisée. En activant 3D Secure, le Client accepte les présentes Conditions.

40.6. Le Client doit effectuer une procédure d'activation séparée pour chacune de ses Cartes. Si le Client reçoit une nouvelle Carte avec un nouveau code PIN (par ex. en cas de perte ou de vol), celle-ci doit également faire l'objet d'une activation.

40.7. Sans activation du 3D Secure, une transaction auprès d'un commerçant sur internet nécessitant une identification 3D Secure ne peut pas être exécutée.

Article 41 : Utilisation de la carte et autorisation

41.1.a) Exécution d'une Transaction 3D Secure au moyen d'un Certificat LuxTrust :
Par ce moyen, le Client doit valider l'exécution de la Transaction 3D Secure par son identifiant LuxTrust, son mot de passe LuxTrust ainsi que le mot de passe à usage unique indiqué sur son Certificat LuxTrust.

b) Exécution d'une Transaction 3D Secure au moyen d'un code à usage unique communiqué par SMS.

Par ce moyen, le Client doit valider l'exécution de la Transaction 3D Secure par le code à usage unique envoyé par SMS au numéro de téléphone indiqué par le Client au moment de l'activation du 3D Secure pour la Carte concernée.

La saisie des éléments de sécurité requis (comprenant, selon le mode d'identification choisi, soit l'identifiant LuxTrust, le mot de passe LuxTrust ainsi que le mot de passe à usage unique indiqué sur le Certificat LuxTrust, soit le code à usage unique communiqué par SMS) confirme l'approbation du paiement par carte conformément aux dispositions des Conditions d'utilisation des Cartes de l'Émetteur.

Article 42 : Obligation de diligence

42.1. Le Client doit assurer la sécurité et la confidentialité de ses éléments de sécurité et de tout instrument ou dispositif (Carte, Certificat LuxTrust ou téléphone mobile) nécessaires à la validation d'une Transaction.

Il ne doit notamment pas noter les éléments de sécurité ou les sauvegarder sous un format électronique dans leur forme intégrale ou modifiée, codifiée ou non, ni les communiquer à une tierce personne.

Le Client doit choisir un message personnel de sécurité lors de l'activation du 3D Secure lié à la Carte.

Il doit notamment s'assurer de ne pas écrire ou sauvegarder son message personnel de sécurité sous un format électronique dans sa forme intégrale ou modifiée, codifié ou non, que ce soit près de la Carte elle-même ou ailleurs. Le Client s'engage également à ne pas communiquer son message personnel de sécurité à un tiers ni à le rendre accessible à un tiers de quelque façon que ce soit.

42.2. Lors de la validation de la Transaction 3D Secure, le Client doit s'assurer que le Portail comporte les éléments de protection suivants :

- l'adresse du Portail commence par « https »,
 - la barre d'adresse du Portail doit afficher un cadenas,
 - le Portail reprend le message personnel de sécurité défini par le Client,
 - le Portail reprend le logo « Mastercard® SecureCode™ » ou « Verified by Visa ».
- En cas d'absence d'un de ces éléments de protection sur le Portail, le Client doit s'abstenir de saisir ses éléments de sécurité et de valider la Transaction et est seul responsable de tout dommage pouvant résulter d'une saisie de ses éléments de sécurité et d'une éventuelle validation de l'opération.

42.3. En cas d'absence d'un de ces éléments de protection sur le Portail ou de soupçon quant à une utilisation frauduleuse des éléments de sécurité du Client, celui-ci doit immédiatement informer l'Émetteur et procéder au blocage de la Carte conformément aux dispositions reprises aux Conditions d'utilisation des Cartes de l'Émetteur.

42.4. Le Client doit immédiatement modifier son message personnel de sécurité s'il a des raisons de croire qu'un tiers a pris connaissance de celui-ci.

42.5. En cas de perte ou de vol du Certificat LuxTrust ou du téléphone, le Client s'engage à modifier ses éléments de sécurité personnels.

Article 43 : Responsabilité

43.1. Les clauses de responsabilité figurant dans les Conditions d'utilisation des Cartes ainsi que dans les Conditions Générales des Opérations de l'Émetteur restent valables dans le cadre de l'utilisation du 3D Secure.

L'Émetteur ne garantit pas la disponibilité systématique du service 3D Secure et ne saurait être tenu responsable de tout dommage résultant d'une panne, interruption (y compris en cas de maintenance nécessaire) ou surcharge des systèmes de l'Émetteur ou de l'un des tiers mandatés par l'Émetteur.

43.2. L'Émetteur ne saurait être tenu responsable de tout échec du service 3D Secure, respectivement pour tout dommage, résultant d'une panne, du mauvais fonctionnement ou de l'interruption des réseaux de communications électroniques (internet, téléphonie mobile) et serveurs publics, d'un conflit social ou d'autres événements en dehors de son contrôle.

43.3. L'Émetteur se réserve le droit de suspendre un moyen d'authentification permettant l'activation du service 3D Secure, respectivement la validation d'une Transaction 3D Secure.

Article 44 : Modification des présentes conditions

44.1. La BCEE se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment. Le titulaire de carte sera informé de toute modification conformément aux dispositions correspondantes des présentes Conditions.

Article 45 : Résiliation

45.1. La BCEE se réserve le droit de résilier le service 3D Secure à tout moment.

Article 46 : Droit applicable et compétence juridictionnelle

46.1. Le droit applicable et la juridiction compétente seront déterminés conformément aux dispositions correspondantes des présentes Conditions.